Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 20 mai 2016

Le préfet communique

LE PREFET CONDAMNE LES VIOLENCES PERPETREES PAR DES CASSEURS

Michel Lalande, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord, condamne très fermement les violences et les dégradations qui ont été commises, ce jeudi 19 mai, dans la soirée à Lille, par un groupe d'une cinquantaine de casseurs.

Ces actes de vandalisme à l'encontre du siège du Parti socialiste, d'établissements bancaires et de commerces ainsi que l'agression des forces de l'ordre, commis par des individus, équipés pour commettre des actions violentes, cagoulés, et pour certains d'entre eux, casqués sont inacceptables. 14 personnes ont été interpellées, dont 2 mineures et placées en garde à vue. Elles devront répondre de leurs actes devant la Justice.

Un policier a été légèrement blessé. Le préfet salue la réactivité, le sang-froid, le professionnalisme et l'engagement des forces de l'ordre mobilisées pour assurer l'ordre public et la sécurité des habitants. Ces qualités, elles les ont déployées dans un contexte de tensions, de provocations et d'injures infâmes.

Dans la République, le droit de manifester est protégé par la loi ; casser est un délit réprimé par la loi. L'exercice de la liberté de s'exprimer ne peut s'affranchir des règles de droit.

Le préfet rappelle que la préfecture du Nord met tout en oeuvre pour assurer la liberté du droit de manifester. Les actes de violence observés ont rendu nécessaire le renforcement de la présence des forces de l'ordre et leur intervention aux fins d'interpellations des casseurs, aux abords et, le cas échéant, au sein des cortèges.

Le préfet souligne l'esprit de responsabilité qui a présidé à l'organisation des manifestations des 17 et 19 mai qui se sont déroulées sans incidents majeurs, quelques interpellations ayant eu lieu toutefois en amont du mouvement notamment pour des ports d'armes prohibées. Trois individus interpellés lors des manifestations contre la loi travail, les 31 mars et 17 mai, ont été déférés à la Justice. Une personne accusée de violences sur tiers a été condamnée à une peine de 10 mois de prison, dont cinq fermes. Deux personnes, interpellés mardi 12 mai, ont été déférées en comparution immédiate : l'une a été placée en détention provisoire en attendant son jugement, l'autre est sous contrôle judiciaire.

Alors qu'un appel à manifestation est lancé, ce samedi 21 mai, par la Confédération nationale du travail (CNT) de Lille, le préfet en appelle à la responsabilité de chacun pour respecter les lois de la République. Afin d'apporter le maximum de sécurité et de garantir le bon ordre de cette manifestation déclarée, son parcours a été adapté. Tout au long de la progression, une liaison étroite sera maintenue entre les forces de l'ordre et le service d'ordre des organisateurs dans le but d'assurer le déroulement normal de la manifestation. Les participants sont fermement appelés à ne pas se tenir à proximité, et à se dissocier, de toute personne masquée ou s'équipant pour commettre des actions violentes.

Service régional
de la communication interministérielle | 03 20 30 52 50 | pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord
12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59